

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2669)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL193

présenté par
M. Urvoas, rapporteur

ARTICLE 3

A l'alinéa 25, après le mot : « surveillance », insérer les mots : « et du contrôle des communications ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation avec les termes retenus à l'alinéa 23.